

Procès-verbal du Conseil Municipal
Séance n° 5 du lundi 30 mai 2022 – 18 heures 30 – salle de la mairie

Présents : MARRET Serge, SABATIER Sébastien, GRIX Suzanna, RIBES Bénédicte, HAGER Maryvonne, BELFIORE Mauricette, GUILHEM Louis, BORREL Marie-Andrée formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s) ayant donné procuration : MONIÉ Florian à GUILHEM Louis.

Absent(s) excusé(s) : CELERIER Patrick.

Absent(s) : Néant.

M. le maire ouvre la séance à 18h30.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la nomination de BELFIORE Mauricette à la fonction de secrétaire de séance.

Le 1^{er} adjoint, SABATIER Sébastien, informe les membres du Conseil du retard probable du maire et ouvre la séance à 18h30.

Arrivée du Maire Serge Marret.

Ordre du jour :

1- Approbation du PV du conseil du 9 mai 2022 – Présentation Serge Marret

Le PV est approuvé à l'unanimité.

2 – Audition de M. Christian CASSAIGNE – Délibération sur la durée des concessions du cimetière communal dans le cadre de la procédure de régularisation des tombes sans concession. Présentation Serge Marret.

Le maire rappelle que le Conseil a déjà débattu et délibéré de ce sujet au mois de février dernier. Cette délibération est contestée par M. CASSAIGNE qui est invité à expliquer son cas devant le conseil municipal. Celui-ci ne retrouve pas l'acte d'achat de concession à perpétuité de ses aïeux qui selon lui se faisait à l'époque sur feuille volante. Il explique avoir entrepris il y a quelques années une rehausse de la sépulture pensant que sa concession serait à perpétuité.

Compte tenu de l'aspect moral de ce type de situation, le maire propose au conseil de voter à bulletin secret.

La régularisation des tombes sans concession se fait au prix de 1 €/ m2 pour une durée de :

- 30 ans
- à perpétuité.

Résultats :

- 1 vote blanc
- 2 votes « à perpétuité »
- 6 votes « 30 ans »

Le résultat du vote est explicite. La régularisation de ces concessions sans titre se fera pour une durée de 30 ans. M. Cassaigne indique qu'il respectera la décision du Conseil municipal.

3 – Conventions PUP avec M. et Mme Ortega Michel ; M. Lanta Christophe - Présentation Sébastien Sabatier.

Mme Ortega prévoyait au départ deux constructions sur son terrain, une pour elle, l'autre pour un membre de sa famille. Puis elle a décidé d'en vendre un, et demande à ce que soit chiffrée une variante au projet initial avec la réalisation de deux canalisations d'assainissement et l'installation de deux pompes de relevage. Il sera demandé à la Société SPIE Batignolles de chiffrer ce surplus de travaux rapidement. Le début des travaux est prévu par la société SPIE en semaine 25.

Une convention de projet partenarial va être signée entre M. Lanta et la commune de Tourouzelle.

Elle est jointe en annexe.

M. Lanta s'engage à travers cette convention à verser à la commune 50% du coût total des travaux au démarrage et à 50% à la fin des travaux

4 – Vente à Mme Adès Marie-Christine d'une partie de l'impasse de l'égalité.

Une visite sur place avec le géomètre et Mme Adès a révélé que celle-ci ne souhaitait ne pas être responsable en cas d'écroulement du mur et qu'une servitude de passage pour permettre l'accès aux réseaux d'eau pluviale et d'assainissement n'était pas simples à mettre en œuvre.

Une bande de terrain sera laissée à la commune le long du mur de soutènement.

5 – Emploi saisonnier de 16 à 20 ans.

La mairie a reçu 16 candidatures pour les offres d'emploi proposées cet été dans le cadre des remplacements

d'été du personnel communal.

Le conseil propose d'engager les 8 plus âgés deux semaines de 35h00 pour chacun pendant les 2 mois d'été.

Un mail leur sera envoyé pour connaître leurs disponibilités afin d'établir un planning.

Cette proposition de délibération est approuvée à l'unanimité.

6 – Subventions aux associations année 2022.

Tous les dossiers de demande de subventions ont été déposés par chaque association sauf en ce qui concerne :

- l'USEP anciennes coopératives des écoles,
- l'ACCA dont le dossier est toujours incomplet,
- et l' Association des amis du Patrimoine.

Les demandes de subvention recevables reçoivent l'approbation du Conseil pour les montants suivants :

- | | |
|--|---------|
| - Amicale Les Ausines : | 3 000 € |
| - Comité d'animations municipales : | 5 000 € |
| - Cyclos Corbières Minervois : | 500 € |
| - Société de pêche l'Asticot : | 300 € |
| - ARLOCAST - Arts et loisirs de Castelnaud : | 300 € |
| - Tennis Club Argens : | 200 € |
| - Association des maires de l'Aude : | 60 € |

L'attribution des subventions aux associations suivantes :

- USEP (école)
- Association Communale de Chasse Agréée
- Les Amis du patrimoine
- Association Scooter Racing Team

est conditionnée par la fourniture de pièces complémentaires.

-Informations et questions diverses :

Logement rue Neuve : devis demandé aux Ets Pauthe pour des menuiseries :

Total vendu/posé : 6 888 € HT / 8 265 € TTC.

Logement du Porche : devis de fournitures pour salle d'eau demandé aux Ets Lapeyre

Fournitures 2 603,52 € HT / 3 224,23 € TTC

La pose sera effectuée par le locataire.

Cache conteneurs :

Il s'agit de la deuxième tranche.

Devis demandé à Ferro-Métal 9 710.55 € HT / 11 652.66 € TTC.

Information sur la vente de la maison Dusseau :

Un acheteur potentiel s'est manifesté pour la maison et la remise pour un montant de 90 000 €

Ce point sera inscrit à l'ordre du jour pour le prochain conseil municipal pour en délibérer en bonne et due forme. D'ores et déjà, le conseil juge nécessaire de faire une proposition au même prix aux héritiers Dusseau en vue d'un aménagement du centre village et la démolition de la remise et de la maison attenante abritant l'Agence postale.

L'été sera consacré à la recherche d'un maximum de subventions. D'ici là, le CAUE et l'ATD vont poursuivre leur travail.

Une réunion sera prévue vers la mi-septembre prochain avec tous les financeurs.

Information sur les maisons en ruines :

Toutes les maisons en ruines ont été visitées par l'expert désigné par le tribunal administratif de Montpellier qui a remis ses rapports. Seule la remise des héritiers Amouroux ne l'a pas été car considérée comme bien sans maître.

Des arrêtés de péril seront pris en fonction des constats de l'expert.

Projet de lotissement des Jeiches :

Une réunion est prévue en mairie avec le promoteur M. Miraglia. Le raccordement au réseau d'assainissement pose souci en raison de sa longueur.

Lecture des plannings des permanences des élections législatives du 12 juin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 40.